

WEBINAIRE MON MASTER

7 janvier 2025

FOIRE AUX QUESTIONS

Sommaire

PARAMÉTRAGE DE LA PLATEFORME	3
Est-il possible d'offrir la possibilité de candidater soit à un parcours soit à une mention pour une même formation ?	3
Est-il possible pour un même parcours, d'indiquer des lieux différents de formation ?	3
Quand le paramétrage des formations sera-t-il visible en ligne ?	3
Est-il possible de sortir de la plateforme les étudiants de L3 qui ne valident pas leur Licence ?	3
Pourquoi certains masters sont-ils sur eCandidat ?	3
CALENDRIER DE CANDIDATURE	4
Pour quelle raison les candidatures en école d'ingénieur pour nos étudiants de licence ne passent pas par la plateforme Mon Master ? Pour quelles raisons les calendriers ne sont pas synchronisés ?	4
Est-il possible d'accepter un candidat spontané hors Mon Master si nous avons de la disponibilité après la clôture de la procédure Mon Master ?	4
FORMATIONS EN ALTERNANCE	5
Quelles évolutions sont mises en place en 2025 concernant les filières en apprentissage ?	5
CANDIDATURE	5
Est-il possible de demander au ministère de réduire le nombre de candidature par étudiants ?	5
L'UB peut-elle participer aux discussions nationales sur ce point ?	5
Est-il possible pour une même formation de proposer deux voies de candidature, l'une en formation initiale et l'autre en apprentissage ?	5
Au collège ST, il avait été décidé que les formations mixtes (alternance / Formation initiale) seraient vues uniquement en tant que formation initiale. Cela perturbait beaucoup les candidats qui ne comprenaient pas que la formation était aussi ouverte en alternance.	6
Est-il prévu de dédoubler les formations sur Mon Master : 1 formation initiale avec N1 places et une formation en alternance avec N2 places (N1 + N2 = COL) ?	6
Peut-on refuser une personne en M1 qui se présenterait avec un dossier dédoublé avec un contrat d'apprentissage sachant que le master concerné n'offre une filière d'apprentissage qu'en M2 ?	6
Un vœu accepté entraîne-t-il systématiquement l'annulation des autres vœux ou l'étudiant peut-il le mettre en attente en attendant une réponse à un autre vœu?	6
Les candidats peuvent-ils/doivent-ils classer leurs vœux ?	6
Les étudiants ont-ils connaissance du classement ?	7
Est-il possible de demander au ministère une hiérarchisation des vœux dès le départ de la procédure ?	7
Dans un master à plusieurs parcours, est-il possible de paramétrer Mon Master pour que la candidature se fasse sur un parcours ?	7
Si oui, peut-on limiter le nombre de candidatures (pour un même candidat) sur les parcours ?	7
J'aimerais savoir si vous acceptez les étudiants de BUT ou si vous limitez les candidatures des L3 classiques (AES - Eco-Gestion).	7
RECOURS DES CANDIDATS	7
Concernant la sécurisation juridique quels sont les recours des étudiants dont la candidature est rejetée ? ..	7

DÉLAI DE SAISINE	8
Une deadline aux saisines est-elle envisageable ?	8
ÉTUDE DES DOSSIERS	8
Avec les BCC, nous n'aurons plus les résultats du semestre 5 mais des notes par UE. Il est donc très difficile de comparer les étudiants, quelle solution pouvez-vous nous proposer ?	8
En tant qu'enseignants le choix et le classement des candidats tournent parfois au casse-tête en raison de l'extrême hétérogénéité des profils des candidats. Existe-t-il des critères "objectifs" (nationalité, âge, pays d'obtention des diplômes pré-requis etc.) de rejet et de classement des candidatures applicables et si oui où les trouver ?	8
Est-ce qu'il existe des règles ?	8
REH DÉDIÉ	9
Est-il prévu que les composantes aient des moyens supplémentaires du fait de la multiplication des candidatures ?	9
L'utilisation de ressources propres pour reconnaître l'engagement des collègues pour l'évaluation des candidatures a-t-elle été votée en CSA et en CA ?	9
LISIBILITE DE L'OFFRE DE FORMATION	9
Est-ce qu'il est prévu une version anglaise de la plateforme ? La direction de la communication est-elle missionnée pour le faire ?	9
La direction de la communication propose de reprendre certaines parties descriptives de la formation ? Pour quelle raison ?	9
GOF	10
Le GOF affiche des fiches de formations complexes, avec parfois trop de textes, nécessitant beaucoup de clics et surtout n'offrant pas la possibilité d'insérer des images, photos et vidéos. Quelle évolution de l'application est envisagée ?	10
Est-il envisageable d'accéder aux maquettes des formations depuis le GOF ?	10
VOS CONTACTS	11

Paramétrage de la plateforme

Est-il possible d'offrir la possibilité de candidater soit à un parcours soit à une mention pour une même formation ?

Le paramétrage est choisi par le collège ou institut qui peut paramétrer les candidatures soit sur la mention, soit sur chacun des parcours d'une mention. La combinaison des deux n'est pas possible.

Aussi, le candidat est tributaire du choix effectué par le collège ou l'institut.

Est-il possible pour un même parcours, d'indiquer des lieux différents de formation ?

- Si l'équipe pédagogique souhaite un recrutement distinct par lieu géographique, il convient de créer autant de « formations candidatables » que de lieux géographiques où la formation est dispensée, chacune des formations disposant de sa propre COL.
- Si l'on souhaite un recrutement unique indépendamment des lieux géographiques, il convient d'ajouter des questions supplémentaires au paramétrage pour demander à l'étudiant sa préférence. Dans ce cas, une fois accepté, l'étudiant ne peut se voir garantir une place sur le site demandé.

Quand le paramétrage des formations sera-t-il visible en ligne ?

L'offre de formation de l'UB sera publiée sur le site du ministère **le 3 février 2025**.

En amont, les travaux de mise à jour ont été effectués en 2 temps :

- Mise à jour de l'offre de formation par la DFGC
- Paramétrages des formations candidatables (ou non) par les collèges et instituts de formation (formations en alternance, demande de pièces jointes, informations complémentaires....

Est-il possible de sortir de la plateforme les étudiants de L3 qui ne valident pas leur Licence ?

La plateforme Mon Master n'est pas connectée à APOGEE et ne peut pas reprendre les résultats de L3 dans son mode gestion pour éliminer les candidatures qui ne seraient plus recevables.

Pourquoi certains masters sont-ils sur eCandidat ?

L'article 2 de l'arrêté du 20 février 2023 établit les dérogations à la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master :

« Les formations suivantes **peuvent** organiser un processus de recrutement en dehors de la procédure nationale dématérialisée prévue à l'article D. 612-36-2 du code de l'éducation :

1° Les formations dispensées exclusivement à destination d'un public en formation continue, à l'exclusion des formations faisant l'objet d'un contrat de professionnalisation ;

2° Les formations accessibles par le biais du concours d'entrée dans les écoles de journalisme membres de la conférence des écoles de journalisme ;

3° Les formations remplissant l'une au moins des conditions suivantes :

- le volume de leurs enseignements en langue étrangère, hors stages et projets, représente au moins 50 % des crédits du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables délivrés dans le cadre du cursus conduisant au diplôme national de master, exception faite des formations relevant d'une mention en langues mentionnées dans l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;

- au moins 50 % de leur capacité d'accueil est réservé à des candidats dont le diplôme permettant d'accéder en première année des formations conduisant au diplôme national de master est délivré par un pays étranger.

La dérogation n'est pas automatique, la décision appartient donc aux collèges et Instituts de formation.

Calendrier de candidature

Pour quelle raison les candidatures en école d'ingénieur pour nos étudiants de licence ne passent pas par la plateforme Mon Master ? Pour quelles raisons les calendriers ne sont pas synchronisés ?

Avec la mise en place de la plateforme, les calendriers se resserrent de plus en plus et s'avancent de plus en plus. Le Ministère réfléchit à essayer de modifier et d'avancer les calendriers pour qu'on puisse quand même récupérer un maximum de bons candidats dans nos formations avant qu'ils ne partent dans les écoles d'ingénieurs.

Le réseau des VP CFVU a fait remonter une demande au Ministère pour que les candidatures vers les écoles d'ingénieurs suivent une procédure qui soit transparente, qui s'appuie sur Mon Master et qui dispose des mêmes règles de recrutement.

Est-il possible d'accepter un candidat spontané hors Mon Master si nous avons de la disponibilité après la clôture de la procédure Mon Master ?

Oui après la clôture de la procédure Mon Master (phase principale et complémentaire).

Formations en alternance

Quelles évolutions sont mises en place en 2025 concernant les filières en apprentissage ?

L'admission des candidats en alternance est modifiée afin de donner plus de poids au mérite du candidat. Les critères d'admission sont les suivants :

- ✓ Les candidats ne répondant pas aux attendus seront « non classés » ;
- ✓ Les candidats répondant aux attendus se verront attribuer un rang de classement et seront identifiés en recherche de contrat ;
- ✓ Les candidats disposeront de six semaines pour chercher un contrat et le déposer sur la plateforme ;
- ✓ Les établissements auront huit jours à compter de la date du dépôt du contrat pour l'examiner ;
- ✓ Les propositions d'admission seront transmises aux candidats le 13 juin 2025.

Les propositions d'admission seront envoyées aux candidats disposant d'un contrat, en respectant leur rang de classement.

Si la capacité d'accueil de la formation est atteinte, les candidats ayant déposé un contrat, seront placés sur liste d'attente.

Candidature

Est-il possible de demander au ministère de réduire le nombre de candidature par étudiants ?

Au niveau national, il y a en moyenne huit candidatures par étudiant, donc les étudiants n'utilisent pas les 15 candidatures. Mais il y a une exception notable en droit où 50% des candidats déposent 15 candidatures.

Pour l'instant, le ministère ne souhaite pas diminuer le nombre de candidatures par étudiant.

L'UB peut-elle participer aux discussions nationales sur ce point ?

L'université de Bordeaux est impliquée dans les discussions avec le ministère dans le cadre du réseau des VP CFVU.

Est-il possible pour une même formation de proposer deux voies de candidature, l'une en formation initiale et l'autre en apprentissage ?

Il est effectivement possible de dédoubler les campagnes de candidatures pour une même formation en proposant une candidature par la voie de la formation initiale et une par la voie de l'apprentissage. Chacune des campagnes dispose alors de sa propre COL.

Les formations qui sont taguées en apprentissage peuvent bénéficier d'un calendrier décalé qui permet de gérer notamment la production des contrats d'apprentissage pour des étudiants qui seraient retenus.

Au collège ST, il avait été décidé que les formations mixtes (alternance / Formation initiale) seraient vues uniquement en tant que formation initiale. Cela perturbait beaucoup les candidats qui ne comprenaient pas que la formation était aussi ouverte en alternance. Est-il prévu de dédoubler les formations sur Mon Master : 1 formation initiale avec N1 places et une formation en alternance avec N2 places (N1 + N2 = COL) ?

En cas de recrutement parallèle pour une formation par la voie de formation initiale et la voie de la formation en alternance, des COL doivent être paramétrées sur chacune des voies.

ATTENTION : en cas de nombre de candidatures inférieur à la COL affichée sur l'une des voies, il n'est pas possible d'en réduire la COL pour augmenter celle de la voie concurrente.

Peut-on refuser une personne en M1 qui se présenterait avec un dossier dédoublé avec un contrat d'apprentissage sachant que le master concerné n'offre une filière d'apprentissage qu'en M2 ?

Si le M1 n'est pas proposé en alternance, il n'est pas judicieux de dédoubler la voie de recrutement en M1. Il n'y aura donc qu'un dossier de candidature à classer (ou non) pour lequel le contrat d'apprentissage, s'il est joint au dossier, ne sera pas pris en considération.

En revanche, il s'avère nécessaire voire indispensable de préciser que l'apprentissage n'est proposé qu'en M2.

Un vœu accepté entraîne-t-il systématiquement l'annulation des autres vœux ou l'étudiant peut-il le mettre en attente en attendant une réponse à un autre vœu ?

Préambule : pour les formations en alternance les équipes pédagogiques doivent désormais attribuer un rang de classement aux candidatures.

Le candidat qui **accepte définitivement** une proposition d'admission :

- conserve cette proposition d'admission, sous réserve de contrat d'apprentissage en attente de réponse ou acceptées (dans des formations en alternance) ainsi que ses places sur liste d'attente (dans des formations en alternance).
- **perd automatiquement ses places sur liste d'attente** (dans des formations hors alternance) et ses autres propositions d'admission en attente de réponse ou l'éventuelle proposition d'admission déjà acceptée provisoirement. Les places ainsi libérées bénéficient désormais à d'autres candidats.
- peut télécharger une attestation d'admission pour cette formation.
- doit s'inscrire administrativement auprès de l'établissement, selon les modalités renseignées dans les champs relatifs à l'inscription administrative.

Les candidats peuvent-ils/doivent-ils classer leurs vœux ?

Non lors de la phase principale. Oui, lors de la phase complémentaire.

Les étudiants ont -ils connaissance du classement ?

Les candidats ont accès à leur rang de classement et le détail de leur ordre d'appel lorsqu'ils sont sur liste d'attente.

Est-il possible de demander au ministère une hiérarchisation des vœux dès le départ de la procédure ?

Le Ministère ne souhaite pas demander aux étudiants de hiérarchiser les vœux pour éviter ce qu'ils appellent les biais sociaux : éviter que les étudiants classent leurs vœux par rapport à des représentations parfois erronées de leurs chances d'être acceptés dans certaines formations.

Dans un master à plusieurs parcours, est-il possible de paramétrer Mon Master pour que la candidature se fasse sur un parcours ?

Oui, il convient alors d'effectuer les paramétrages sur le(s) seul(s) parcours ouvert(s) à candidatures via Mon Master.

Si oui, peut-on limiter le nombre de candidatures (pour un même candidat) sur les parcours ?

Il n'y a pas de paramétrages laissés libres aux établissements pour limiter le nombre de vœux, étant entendu que règlementairement un candidat peut formuler jusqu'à 15 vœux en FI + 15 en FA sur la globalité de l'offre de formation au niveau national.

J'aimerais savoir si vous acceptez les étudiants de BUT ou si vous limitez les candidatures des L3 classiques (AES - Eco-Gestion).

La poursuite d'étude en master pour les étudiants de BUT3 n'est pas de droit. Il n'y a pas de consigne de l'établissement à ce sujet. La règle nationale sur les BUT impose que le taux d'insertion professionnelle après une BUT soit au minimum de 50%. Il appartient donc aux commissions de recrutement de master 1 de se prononcer individuellement au regard de la qualité du dossier sur l'acceptation ou non d'un candidat venant de BUT3.

Recours des candidats

Concernant la sécurisation juridique quels sont les recours des étudiants dont la candidature est rejetée ?

1/ Saisine du recteur :

Si le candidat remplit les conditions suivantes, il peut saisir le recteur de la région académique dans laquelle il a obtenu son diplôme national de licence:

- S'il justifie d'au moins cinq refus opposés à ses candidatures ;
- qui doivent concerner au moins deux mentions de master distinctes ;
- et avoir été adressées à au moins deux établissements d'enseignement supérieur.

- Ces dispositions s'appliquent à toute demande d'admission, qu'elle concerne une mention, un parcours type de formation au sein d'une mention ou une subdivision d'un parcours type de formation. » ;

-

2/ Recours gracieux :

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions ci-dessus, a la possibilité de solliciter l'établissement pour une nouvelle étude de son dossier par la commission pédagogique.

3/ Recours contentieux :

L'étudiant peut formuler un recours contentieux via le tribunal administratif pour obtenir un réexamen de son dossier de candidature. Dans ce contexte, le dossier est traité par la direction des affaires juridiques de l'université de Bordeaux. Cette procédure n'a de chance d'aboutir qu'en cas de manquements aux règles administratives qui encadrent la procédure Mon Master.

Délai de saisine

Une deadline aux saisines est-elle envisageable ?

A ce jour, il n'existe pas de date butoir réglementaire fixant la fin de la procédure de saisine. Nous sommes donc amenés à traiter les dossiers après la date de début des enseignements.

Étude des dossiers

Avec les BCC, nous n'aurons plus les résultats du semestre 5 mais des notes par UE. Il est donc très difficile de comparer les étudiants, quelle solution pouvez-vous nous proposer ?

L'université de Bordeaux n'est pas le seul établissement à modéliser ses licences en blocs de compétences (BCC) puisque cette organisation est inscrite dans l'arrêté licence.

Les équipes de scolarité délivrent aux étudiants qui en font la demande, des notes calculées au semestre pour compléter le questionnaire Mon Master.

En tant qu'enseignants le choix et le classement des candidats tournent parfois au casse-tête en raison de l'extrême hétérogénéité des profils des candidats. Existe-t-il des critères "objectifs" (nationalité, âge, pays d'obtention des diplômes pré-requis etc.) de rejet et de classement des candidatures applicables et si oui où les trouver ? Est-ce qu'il existe des règles ?

A ce jour, rien n'est proposé par le ministère.

L'université va mettre en place un groupe de travail pour avancer sur ces questions et partager les bonnes pratiques.

REH dédié

Est-il prévu que les composantes aient des moyens supplémentaires du fait de la multiplication des candidatures ?

Le ministère n'a pas apporté à l'établissement de dotation supplémentaire pour l'examen des candidatures Mon Master comme il l'avait fait pour Parcoursup. Les composantes peuvent mobiliser les marges de manœuvre sur leurs ressources propres pour valoriser dans le cadre du REH l'engagement des collègues sur ces tâches chronophages.

L'utilisation de ressources propres pour reconnaître l'engagement des collègues pour l'évaluation des candidatures a-t-elle été votée en CSA et en CA ?

Les ressources propres issues de la formation continue et de l'apprentissage sont bien inscrites dans les budgets des composantes validés par le CA chaque année. Leur utilisation suit bien les règles en vigueur en particulier pour valoriser l'engagement des collègues à travers le REH.

Lisibilité de l'offre de formation

Est-ce qu'il est prévu une version anglaise de la plateforme ? La direction de la communication est-elle missionnée pour le faire ?

Le ministère a bien identifié dans les actions à mener la mise en place d'une version anglaise de la plateforme mais sans calendrier à ce jour.

La direction de la communication propose de reprendre certaines parties descriptives de la formation ? Pour quelle raison ?

Une expérimentation est en cours sur 6 mentions de master pour proposer des présentations des formations, dans un style un peu plus accessible pour des personnes peu familiarisées avec l'organisation de nos masters. Le travail mené sur l'offre de formation post-bac avait été concluant. Il ne s'agit en aucun cas de réécrire ou transformer l'intégralité du contenu des formations qui reste une prérogative des collèges et instituts de ou des responsables de mention.

Ce travail est conduit par la direction de la communication (DCOM) avec l'appui d'une journaliste. Une première version a été transmise aux équipes pédagogiques concernées pour avis. Des échanges doivent ensuite avoir lieu avec la DCOM (éventuellement avec la rédactrice), pour finaliser la version qui sera publiée.

Si cette phase expérimentale donne satisfaction, une proposition pourra être faite à toutes les équipes pédagogiques de mention, sinon elle s'arrêtera.

GOF

Le GOF affiche des fiches de formations complexes, avec parfois trop de textes, nécessitant beaucoup de clics et surtout n'offrant pas la possibilité d'insérer des images, photos et vidéos. Quelle évolution de l'application est envisagée ?

Dans le cadre de la refonte de GOF, des ateliers ont été menés auprès de la communauté enseignante afin de recueillir les besoins et points d'amélioration prioritaires. L'objectif est de proposer une fiche mention mais aussi une fiche parcours plus lisible, mieux structurée tout en fournissant l'ensemble des informations nécessaires pour les différents publics possibles.

La possibilité d'intégrer une vidéo de présentation dans la fiche formation existe mais n'est accessible que par les référents GOF des collèges ou instituts de formation ou des services centraux. Cette vidéo est alors affichée en fin de la section « Objectifs de la formation ».

Est-il envisageable d'accéder aux maquettes des formations depuis le GOF ?

L'afficheur n'avait pas pour objectif de fournir des maquettes téléchargeables aux usagers. Toutefois, il est possible sur GOF de rattacher des fichiers qui sont produits par la communauté et mis à disposition des visiteurs. Un certain nombre d'équipes pédagogiques s'est déjà emparé de cette possibilité.

Vos contacts :

Vous souhaitez avoir accès à des données précises sur l'attractivité de vos formations dans son périmètre.

L'observatoire de la formation et de la vie universitaire se met à la disposition des directions des collèges et instituts pour fournir composantes par composantes des données détaillées à la mention. Elles sont également disponibles pour les responsables de mention : observatoire@u-bordeaux.fr

La direction de la formation et de la gestion des cursus se met à la disposition des directions des collèges et instituts et des équipes de scolarité pour toute question relative à la gestion de la plateforme : dfgc@u-bordeaux.fr